



DOSSIER DE CANDIDATURE 2023

POLE ESPOIR MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

3 SITES D'ACCESSION

LYON – COURNON D'AUVERGNE – CHAMBÉRY

Dans le cadre du « Parcours de Performance Fédéral Masculin »
de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Handball



Melvyn Richardson
Génération 1997



Baptiste Bonnefond
Génération 1993

Issus du Pôle Espoir de la région Auvergne-Rhône-Alpes

A retourner en numérique **avant le 18 mars 2023** à l'adresse suivante :

poleespoirmasculin@aura-handball.fr

!! SEULE LA RECEPTION DE CE DOSSIER DUMENT REMPLI VALIDERA LA CANDIDATURE !!

LE « PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL » EN HANDBALL MASCULIN DANS LA LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES

CÔTÉ STRUCTURES !

✓ OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les Pôles du secteur Masculin inscrit dans le « Parcours de Performance Fédéral » consiste à :

- **conserver un maillage** du territoire dans notre nouvelle grande région à travers des sites dits « Accession » qui concernent la tranche d'âge 14-17 ans (de la 3^{ème} à la Terminale).
- **regrouper les « potentiels fédéraux »** de notre région identifiés par la cellule nationale sur le site dit « Excellence » de la grande région sur la tranche d'âge 16-17 ans (1^{ère} et Terminale).

✓ STRUCTURES TERRITORIALES

Il existe un seul Pôle « Auvergne Rhône Alpes » réparti en :

- **3 sites d'Accession** pour les **14-17 ans** (de la 3^{ème} à la Terminale) à **Cournon, Lyon et Chambéry**.
- **1 site d'Excellence** pour « les potentiels fédéraux 16-17 ans » (1^{ère} et Terminale) à **Chambéry**.

CÔTÉ JOUEUR !

✓ OBJECTIFS

Déposer sa candidature au Pôle « Auvergne Rhône Alpes », c'est :

- VOULOIR intégrer le dispositif de renouvellement de l'élite du handball français,
- VOULOIR réussir son double projet scolaire et sportif,
- accepter les contraintes et les sacrifices nécessaires à la réussite de ce projet complexe (trajet domicile/pôle, entraînements quotidiens voir biquotidiens, sérieux et organisation dans le travail scolaire, vie à l'internat et autonomie ...).

✓ FONCTIONNEMENT

Je suis en 4^{ème}, je postule pour intégrer le Pôle Auvergne Rhône Alpes **en classe de 3^{ème}**.

La commission d'admission me proposera d'intégrer l'un des 3 sites d'accession :

- Site de Lyon : Collège public Jean Perrin Lyon 9e (internat du lycée Jean Perrin)
- Site de Cournon : Collège La Ribeyre (internat du lycée Descartes)
- Site de Chambéry :
 1. *Public* : *Georges Sand à LA MOTTE SERVOLEX (si le joueur est déjà présent dans ce collège - sous couvert de l'aménagement de l'emploi du temps du collège -)*
 2. *Privé* : *Notre Dame La Villette à LA RAVOIRE (Internat sur le site du collège avec un coût global calqué sur celui du lycée Louis Armand).*

Je suis en 3^{ème}, je postule pour intégrer le Pôle Auvergne Rhône Alpes en classe **de 2^{nde}**.

La commission d'admission me proposera d'intégrer l'un des 3 sites d'accession :

- Site de Lyon : Lycée public Jean Perrin Lyon 9ème (internat du lycée)
- Site de Cournon : Lycée public Lycée René Descartes (internat du lycée)
- Site de Chambéry : Lycée public Louis Armand (internat du lycée)

Je suis déjà en 2^{nde} ou en 1^{ère}, je peux postuler pour intégrer le Pôle Auvergne Rhône Alpes en classe de 1^{er} ou Terminale mais **ce type d'entrée concerne des exceptions** (joueurs « débutant » présentant peu de pratique, joueurs dit à « maturité biologique tardive », joueurs ayant subi une blessure lourde à 14-15 ans, déménagement ou rapprochement familial,...).

A savoir

Je suis déjà en Pôle « Accession » dans l'un des 3 sites en 3^{ème} ou en 2^{nde}. Je suis évalué par les responsables du PPF* Masculin de la DTN** comme joueur à « fort potentiel ». Il me sera proposé **d'intégrer le site « Excellence » de Chambéry en 1^{ère} et Terminale**. **Le refus de ce transfert entrainera un non maintien sur son site d'accession initial.**

*Parcours de Performance Fédéral

** Direction Technique Nationale

Informations générales sur le parcours

Tu peux intégrer le cursus pour une durée maximale de 4 années. Cependant, le projet sportif et scolaire sont réévalués chaque année par l'ensemble des responsables du dispositif Pôle. **Un avis favorable ou défavorable** pour le maintien en structure pour la saison suivante **sera prononcé à chaque fin d'année**.

Les établissements scolaires partenaires veillent à accompagner la continuité du projet scolaire dans les meilleures conditions sous couvert d'un engagement fort de l'élève. Ils mettent également à disposition un certain nombre de places d'internat « Pôle » validé par leur conseil d'administration à travers un projet global d'occupation.

En cas de non maintien, tu seras amené en priorité à retourner sur ton lycée de secteur (particulièrement pour les 3^{ème} et les secondes). Le lycée du Pôle t'accompagnera dans les démarches à effectuer pour la poursuite de ta scolarité dans un autre établissement scolaire en lien avec ta famille. Dans certains cas, tu pourras rester dans le lycée du Pôle mais nous ne pouvons pas garantir en amont une place à l'internat sur l'année suivante.

RECAPITULATIF DE LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE



	SITE ACCESSION	SITE ACCESSION	SITE ACCESSION
3 ^e	Collège public Jean Perrin Lyon 9 ^e (69) Internat du Lycée	Collège public La Ribeyre Courmon (63) Internat du Lycée	Collège public George Sand La Motte Servolex (73) Collège privé Notre Dame La Villette La Ravoire (73) Internat du Collège
2 ^{nde}			
1 ^{ère}	Lycée public Jean Perrin Lyon 9 ^e (69) Internat	Lycée public René Descartes Courmon (63) Internat	Lycée public Louis Armand Chambéry (73) Internat
Term			SITE EXCELLENCE Chambéry

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

POLE MASCULIN DE HANDBALL AUVERGNE RHÔNE ALPES

Dossier de candidature à envoyer **avant le 18 mars 2023** à l'adresse mail suivante :

poleespoirmasculin@aura-handball.fr

Pièces à joindre au dossier :

- ❶ **Une lettre de motivation manuscrite** à numériser expliquant les raisons de cette candidature. Ces motifs seront appréciés par la commission.
- ❷ Les 3 fiches du dossier :
 - ✓ « **Demande de candidature** » signée par les parents.
 - ✓ « **Situation scolaire** ».
 - ✓ « **Situation sportive** ».
- ❸ La numérisation des bulletins scolaires **des deux années scolaires antérieures et ceux de l'année en cours**.

N.B : Le bulletin du 2^{ème} trimestre devra être transmis dès la tenue du conseil de classe

Échéancier :

- ❶ **Avant le 18 mars 2023 :** **Envoi du dossier** complet numérisé sur l'adresse mail noté ci-dessus.
- ❷ **Vendredi 31 mars 2023 :** **Commission de présélection** (Cf. les modalités sur la page suivante).
- ❸ **Mercredi 03 mai 2023 :** **Journée « Test de terrain »** pour la **génération 2008** (2007 à la marge)
Mercredi 17 mai 2023 : **Journée « Test de terrain »** pour la **génération 2009** (2010 à la marge)
- ❹ **Fin Mai 2023 :** **Commission d'admission par site**. Elle sera composée à minima :
 - ⇒ du chef d'établissement ou son représentant du site concerné ;
 - ⇒ du responsable du site.
- ❺ **Début Juin 2023 :** **Journée sur le site retenu** pour les joueurs sélectionnés au Pôle.

Concernant les candidats retenus, leur admission sera définitive et effective qu'à réception du bulletin scolaire du 3^{ème} trimestre et sous couvert de l'accord de la commission médicale.

PRINCIPES DE LA PRESELECTION

L'ensemble des candidatures déposées **au plus tard le 18 mars 2023** (date limite de réception numérique) fera l'objet d'**une présélection à l'issue d'une lecture attentive du dossier envoyé**.

Suite à ces dernières années présentant un **contexte sanitaire contraignant** et dans une volonté de ne pas pénaliser les générations impactées, **la Ligue Auvergne Rhône Alpes (AURA)** avait fait le choix d'**augmenter significativement l'effectif du Pôle AURA** afin de **laisser la chance au plus grand nombre**. Depuis quelques temps, nous sommes rentrés dans une situation « normale » présentant **une pratique sans rupture et un dispositif territorial de détection actif dans son ensemble** (regroupements/stages avec les comités, compétition régionale et nationale Intercomités, stages régionales ...).

Par conséquent, cette rentrée 2023 sera marquée par un réajustement de l'effectif global du Pôle AURA.

Afin de compléter le dispositif de détection, un certain nombre de joueurs pourraient, **sur convocation de la Ligue et à la discrétion des responsables de site**, être invités à participer à des entraînements sur les sites de Cournon d'Auvergne, Lyon ou Chambéry. De plus, des stages régionaux de détection auront lieu du 12 au 14 février (génération 2008) et du 15 au 17 février 2023 (génération 2009).

A noter que ces participations ne présagent pas d'une présélection pour le test de terrain du Pôle au mois de mai suivant la génération d'âge. Inversement, la non sollicitation à ces circonstances ne signifient pas une non présélection possible. Ceux sont des circonstances supplémentaires d'aide à la prise de décision.

L'étude des dossiers se fera sur la base des éléments suivants :

- ✓ Le profil général du candidat : sa lettre de motivation, les commentaires des professeurs sur les bulletins et avis du chef d'établissement (...).
- ✓ Une évaluation sportive du joueur : son parcours (poste(s) de jeu, nombre d'année de pratique, son contexte d'entraînement et son niveau de jeu ...), ses « performances » (en club ou/et lors des Intercomités), l'avis de son entraîneur et du CTF de comité le cas échéant (...).

La commission de présélection se réserve le droit de retenir le nombre de dossiers (environ 30 par génération) présentant le plus de critères pertinents par rapport aux attendus pour rentrer dans une telle structure.

Pour l'analyse des candidatures, la commission de présélection sera composée :

- ✓ du responsable du Parcours de Performance Fédéral (PPF) territorial, M. David Fayollat, **ou/et** du coordonnateur du Pôle Espoir de la Ligue AURA, M. Gilles Malfondet (CTS) ;
- ✓ des responsables des sites Accession de Lyon, Cournon d'Auvergne et Chambéry ;
- ✓ des responsables de la sélection AURA Interligues 2008 ou de ses représentants ;
- ✓ de représentants des sélections masculines (joueurs nés en 2009) des comités du territoire AURA,

La commission est dotée d'un pouvoir discrétionnaire et souverain.

La liste des joueurs retenus par la commission de présélection sera publiée sur le site internet de la Ligue AURA de Handball. Un courriel sera également adressé au représentant légal de chacun des candidats informant du résultat de la commission (retenu pour le test de terrain ou non retenu).